

EXPOSITION VOITURES ANCIENNES

DIMANCHE 30 JUILLET 2017, SAINT-AUBIN-SUR-MER

INSCRIPTION EXPOSITION VEHICULES ANCIENS

SAINT-AUBIN-SUR-MER LE 30 JUILLET 2017/ PRE DE L'EGLISE

Veillez cocher la case correspondante à votre véhicule, ainsi que la case si vous désirez faire une présentation micro de votre véhicule et/ou le défilé.
Le CDF fournit un plateau repas pour le conducteur et son accompagnateur, au-delà de 2 plateaux repas, ces derniers seront à la charge de l'exposant.

NB plateaux repas :

VEHICULE AUTO MOTO AGRICOLE
PRESENTATION MICRO DEFILE (circuit et horaire à définir)

NOM : _____ PRENOM: _____

ADRESSE : _____

TEL : _____ PORT : _____

MAIL : _____

CLUB : _____

VEHICULE

MARQUE :
MODELE :
CARROSSERIE :
ANNEE :
AUTRE INFOS:

ASSURANCE

CIE ASSURANCE :
N° DE POLICE :

COMITE DES FETES SAINT-AUBIN- SUR- MER
41 RUE MARECHAL JOFFRE
14750 SAINT-AUBIN- SUR- MER
TEL :02 31 97 95 92
MAIL : staubin.cdf@wanadoo.fr

EXPOSITION VOITURES ANCIENNES

DIMANCHE 30 JUILLET 2017, SAINT-AUBIN-SUR-MER

Les formulaires d'inscriptions ainsi que la signature des règlements sont à retourner de préférence avant le Vendredi 21 Juillet 2017 à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes

41 Rue Maréchal Joffre

14750 Saint-Aubin-Sur-Mer

NB : au-delà de cette date, pour une question d'organisation nous ne pourrons fournir les plateaux repas.

Vous pouvez envoyer votre formulaire d'inscription scanné avec scan de vos assurances ainsi que pièce d'identité par mail à l'adresse : staubin.cdf@wanadoo.fr

REGLEMENTS

- **Article 1 : Chaque participant doit remplir avec soin la fiche d'inscription et fournir le descriptif du ou des véhicules (si plus d'un véhicule par fiche, inscrire la suite au dos). Tout véhicule doit être conforme à la législation et assuré**
- **Article 2 : Le Comité des Fêtes prendra en charge 2 repas par conducteur inscrit accompagné. La participation à la manifestation est gratuite.**
- **Article 3 : Le Comité des Fêtes, responsable de cette manifestation, se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait inapte à cette manifestation, sans qu'il soit tenu d'en donner la raison.**
- **Article 4 : Le Comité des Fêtes ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages corporels ou matériels causés ou subis sur ou par les véhicules des participants**
- **Article 5 : Par son inscription, tout participant accepte sans restriction le présent règlement.**
- **Article 6 : Pour des raisons d'organisation et de sécurité les arrivées sont souhaitées entre 9h00 et 11h00**
- **Je m'engage à respecter et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident ou infractions aux lois.**

FAIT A : _____

LE : ____ / ____ / ____

SIGNATURE : _____

COMITE DES FETES SAINT-AUBIN- SUR- MER

41 RUE MARECHAL JOFFRE

14750 SAINT-AUBIN- SUR- MER

TEL :02 31 97 95 92

MAIL : staubin.cdf@wanadoo.fr